

Délibération 3.15 SDIS 76
Avenant n° 3 à la convention de partenariat entre le Département et le SDIS

Intervention de Christine MOREL

Il est tout de même incroyable que dans un pays comme le nôtre, qui figure parmi les principales puissances économiques mondiales et dont les richesses croissent d'année en année, de devoir se mobiliser et se remobiliser sans cesse pour obtenir le juste financement de services universelles de première nécessité.

C'est le cas dans le secteur médical, à l'hôpital, dans les EHPAD, dans le secteur médico-social, et le secteur social, c'est vrai aussi pour nos services de secours, pour nos pompiers.

Et visiblement ce que la crise sanitaire a mis en exergue, notamment quant à leur indéniable utilité, n'a rien changé aux yeux de celles et ceux qui déterminent les choix budgétaires.

Combien de temps faudra-t-il encore attendre, combien de manifestations diverses et variées, pour que tous ses professionnelles accèdent enfin à ce qu'ils n'auraient même pas besoin de quémander : les moyens nécessaires pour faire correctement leur métier.

Au lieu de cela, on les laisse s'épuiser, démissionner, se tourner vers d'autres métiers.

Pourtant, dans les mots, par les déclarations, à travers les remerciements qu'ils reçoivent, tout le monde semble d'accord, et personne ne tari d'éloges, mais dans les actes il en est malheureusement autrement.

Si seulement nos services publics pouvaient faire l'objet de la même attention, de la même considération budgétaire que le secteur économique dont rien n'était de trop en termes de financements publics pour l'aider à traverser cette crise, comme la précédente d'ailleurs.

A l'heure où nos pompiers viennent frapper à notre porte pour nous proposer leur calendrier, j'aimerais que l'on puisse tous leur dire : nous sommes à vos côtés... Et pas simplement en achetant leur calendrier.

- En se mobilisant avec eux pour la revalorisation de leurs métiers, leurs conditions de travail, leurs rémunérations.
- En réclamant à leurs côtés, que l'Etat revienne à l'instauration d'un concours de recrutement une fois tous les deux ans. Sur les 10 dernières années il n'y a eu que 2 et cela fait 3 ans qu'il n'y en a plus.
- En refusant de leur imposer une obligation vaccinale qui est un affront envers leur engagement professionnel et qui met sur la touche des pompiers dont nous avons grand besoin.
- En arrêtant de tracasser les pompiers volontaires dont l'engagement est indispensable à notre système de secours et que l'Europe voudrait considérer comme des travailleurs dissimulés en niant la spécificité Française de ce système de secours.

Et bien entendu, en montrant l'exemple dans nos propres décisions, nos propres financements.

Or, le financement du SDIS par le Département (en fonctionnement) n'a pas progressé de tout le mandat précédent, malgré une forte évolution des interventions et malgré la catastrophe Lubrizol. En 2020, il a simplement retrouvé son niveau de 2015 : 46,6 Millions.

Et la participation départementale du budget du SDIS est passée de 55% en 2015 à 52% en 2020.

Car en 2016, en même temps que la fermeture de casernes, vous aviez amputé cette contribution départementale de 900.000 Euros, avant de décider à partir de 2017 de la rehausser de 300.000 Euros chaque année.

La délibération propose de poursuivre en 2022 cette revalorisation selon le rythme en vigueur de 300.000 Euros annuellement. Nous en serons donc ainsi à 47,2 Millions fin 2022, mais cela reste insuffisant.

En effet, le fonctionnement du SDIS s'élève à 68 Euros par habitant en Seine-Maritime en 2020, contre 90 Euros pour les autres SDIS de catégorie 1 (départements les plus peuplés et les plus exposés aux risques). Si l'on devait atteindre ce ratio, et je pense que nous devons l'atteindre, le SDIS76 devrait disposer de 27,5 Millions supplémentaires.

J'ai pris connaissance des débats qui ont eu lieu ici en 2015, et en 2019, dans le cadre de l'élaboration, puis de l'avenant au **Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)**.

Il était exposé que pour mieux traiter les 500.000 demandes d'interventions annuelles en Seine-Maritime, il fallait changer d'approche et baisser les sollicitations non essentielles traitées par les pompiers.

L'action pour réduire le nombre d'interventions s'est traduite par des actes concrets : les pompiers n'interviennent plus sur les nids de guêpes, sur les pannes d'ascenseurs... Mais les sollicitations continuent de progresser, les pompiers venant palier la carence d'autres services publics en manque de moyens.

Quant au changement d'approche, outre la fermeture de casernes qu'il comportait, il avait considéré que les objectifs de couverture devaient permettre « *d'apporter un premier geste de secours dans un délai de 20 minutes au plus en zone rurale, de 15 minutes en zone périurbaine et de 10 minutes en zone urbaine* ».

Notre groupe estimait alors qu'il s'agissait d'une rupture l'égalité de traitement en fonction de son lieu d'habitation, mais bon, nous demandions à voir.

Malheureusement, c'est tout vu 6 ans après : clairement qui peut dire aujourd'hui que ces engagements ont été tenus ? Que les interventions sont plus rapides et mieux adaptées en 2021 qu'ils ne l'étaient en 2015 au moment où ce SDACR a été rédigé et voté ?

Nous attendons avec impatience la définition du nouveau schéma départementale d'analyse et de couverture des risques, annoncé par cette délibération l'année prochaine, pour améliorer les conditions de réponse apportées aux appels d'urgence et réduire les délais d'intervention.

Quant à cette délibération nous la voterons bien entendu, mais en appelant à plus d'ambition à travers nos prochains budgets.

Mais également à une action plus volontariste envers d'autres partenaires qui devraient contribuer au financement du SDIS, je pense ici à EDF au titre de ses centrales nucléaires installées en Seine-Maritime.